



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 juillet 2026, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Sandra Lauriault, Jean-Marie Gauthier, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Suzie Gauthier.

Monsieur le conseiller Hugo Guénette a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté, la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross.

Quatre (4) personnes sont également présentes dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 261-2025.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-07-126 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2026-07-127 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-128 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2026

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 juin 2026.

Note au procès-verbal :

Dépôt par le maire des faits saillants 2025.

ADMINISTRATION

2026-07-129 Adoption des comptes municipaux – Juin 2026

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de juin sont déposés ;

En conséquence, madame la conseillère Sandra Lauriault, appuyée par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 305 543,81 \$.

- Salaires nets : 138 423,30 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27968 à 27999 pour un montant de 21 399,26 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1601 à 1685 pour un montant de 715 898,74 \$
- Liste des prélèvements : no 1667 à 1719 pour un montant de 429 822,51 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par la Direction aux membres du conseil municipal au 30 juin 2026.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion – Projet de règlement numéro 267-2026 fixant le traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 220-2022

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 267-2026 fixant le traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 220-2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2026-07-130 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation

Considérant que le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent ;

Considérant que la Ville de Gracefield choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

- l’estimation détaillée du coût des travaux ;

Considérant que le chargé ou la chargée de projet de la Ville – Municipalité, monsieur Luc Séguin représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

En conséquence, monsieur le maire propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Luc Séguin de la firme CIMA+ et/ou madame Julie Jetté, directrice générale de la Ville de Gracefield, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

2026-07-131 Attribution de contrat – Appel d’offres 2026-04 – Fourniture de sable tamisé pour l’entretien des chemins municipaux 2026-2027

Considérant que la Ville a procédé à une procédure sur invitation écrite no 2026-04 auprès de fournisseurs pour la fourniture de sable tamisé destiné à l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2026-2027 ;

Considérant qu'une (1) soumission a été reçue dans les délais ;

En conséquence, madame la conseillère Sandra Lauriault, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'attribuer le contrat au fournisseur 9001-0216 Québec Inc. (Carrière Clément Tremblay et Fils) pour un montant de 71 800,00 \$ taxes incluses.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, présidente du comité des loisirs présente son rapport verbal concernant les activités du comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Il n’y a aucune question.

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n’y a aucun varia.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-132 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 07.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe
et greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire